



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

**DECISION**

**DEC /2024/PE/139**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de Madame WALLEZ Gaelle, Directrice administrative et pédagogique de l'Association Cric Crac Compagnie, concernant un contrat pour une séance de musique, à la date indiquée ci-dessous, à la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem, pour la crèche « L'Oasis »,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est passé avec l'association Cric Crac Compagnie, représentée par Madame WALLEZ Gaelle, Directrice administrative et pédagogique, située Ferme Saint sauveur, avenue du Bois - 59650 Villeneuve d'Ascq, une prestation d'une séance de musique, à la date ci-dessous :

- Jeudi 19 septembre 2024, de 9h30 à 10h30.

Les dates et les horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation de Mme WALLEZ Gaelle.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 82 euros net de taxe pour l'intervention.

En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem, le

1-2 JUIL. 2024

Francis VERCAMER  
Maire de HEM  
Vice-président de la MEL